

Dans l'immédiat après-guerre, puis au fil du temps se sont constituées des mémoires. Elles sont forcément multiples et partielles, car elles sont reconstitution et réinterprétation de souvenirs et diffèrent selon la relation à l'événement. Ces mémoires évoluent et entrent parfois en concurrence.

Les Malgré-Nous ont encombré une mémoire nationale qui éprouvait des difficultés à cerner sa réalité tant le passé alsacien paraissait ambigu. Longtemps, la réalité de leur sort est restée et reste, Outre-Vosges, ignorée ou réduite à la figure des 13 Malgré-Nous jugés à Bordeaux en 1953.

Mémoire déchirée, séparée, douloureuse, sur la défensive, des Malgré-Nous à mis du temps à s'exprimer, à être entendue et à être comprise.

Le 8 mai 2010, à l'occasion du 65^e anniversaire de la victoire alliée du 8 mai 1945 à Colmar, le président de la république, Nicolas Sarkozy, est revenu sur le sort des Alsaciens et des Mosellans incorporés de force, les Malgré-Nous, rendant par ailleurs hommage à tous ceux qui ont participé à la libération de l'Alsace et de la France, notamment les troupes d'Outre-mer.

C'est la première fois qu'un chef de l'État salue publiquement et officiellement la mémoire des Malgré-Nous d'Alsace et de Moselle, source de malentendus et de méfiance entre les trois départements et le reste de la France.

L'incompréhension avait atteint son paroxysme en 1953 quand le tribunal militaire de Bordeaux, jugeant le massacre des 642 habitants d'Oradour-sur-Glane, avait condamné à la prison et aux travaux forcés 13 Malgré-Nous alsaciens incorporés dans l'unité SS responsable du massacre.

L'annonce du verdict avait provoqué un tollé d'indignation en Alsace et les condamnés avaient été finalement amnistiés par l'Assemblée nationale.

Le procès de Bordeaux et ses suites ont contribué à élargir la méconnaissance des Français sur l'histoire de l'Alsace et, en Alsace, nourri un sentiment d'amertume et d'incompréhension.

CONTEXTE

Repères chronologiques

en noir : contexte international et ce qui concerne les Alsaciens hors d'Alsace.

en vert : ce qui concerne l'Alsace et s'est passé en Alsace.

1940

- **10 juin 1944** : Massacre d'Oradour-sur-Glane.

1945

- **31 janvier 1945** : Décision de supprimer les allocations militaires pour certaines familles d'incorporés de force et de les réduire pour d'autres.
- **4 mars 1945** : Voyage de De Gaulle (chef du GPRF) à Oradour.
- **13 mai 1945** : Création à Mulhouse de l'ADEF (Association des Déserteurs, Evadés et Incorporés de Force).
- **22 septembre 1945** : Création à Strasbourg de l'ADEF.
L'ADEF revendique pour les Malgré-Nous la plénitude de la reconnaissance de leurs droits, d'obtenir l'égalité avec les autres anciens combattants et les victimes du nazisme.

1946

- **10 mai 1946** : Promulgation d'une loi spéciale à l'Assemblée Nationale afin que les ruines d'Oradour soient conservées et qu'un nouveau bourg soit construit.

1947

- Les incorporés de force voient leur solde de captivité alignée sur celle des prisonniers de guerre de l'armée française.
- **19 juin 1947** : Vincent Auriol (président de la République) pose la première pierre pour l'édification du nouveau bourg d'Oradour.

1948

- Les incorporés de force obtiennent l'octroi de la « carte de combattant »
- **Avril 1948** : Loi qui confère à la commune d'Oradour un statut particulier assurant la préservation de l'ancien village par l'État et la reconstruction d'un nouveau bourg.
- **15 septembre 1948** : Loi qui établit rétroactivement une présomption de responsabilité collective pour les SS.

1951

- La « carte de réfractaire » est attribuée aux incorporés de force évadés de l'armée allemande et le statut de « Personne contrainte au travail en pays ennemi » est accordé aux Alsaciens incorporés dans le RAD et les formations paramilitaires.

1953

- **10 janvier 1953** : Ouverture du procès de Bordeaux.
- **27 janvier 1953** : L'Assemblée nationale abroge la loi instituant la responsabilité collective (loi du 15/09/1948).
- **12 février 1953** : Verdict du procès de Bordeaux.
- **20 février 1953** : Loi d'amnistie (le lendemain, les 13 Malgré-Nous sont libérés et rejoignent leurs familles en Alsace).

1955

- **Avril 1955** : Retour de Russie du dernier Malgré-Nous (Jean-Jacques Remetter).

1960

- **15 juillet 1960** : Accord entre la France et la RFA sur l'indemnisation des victimes du nazisme qui n'a pas inclus dans les bénéficiaires les incorporés de force dans l'armée allemande.

1965

- **12 septembre 1965** : Les anciens prisonniers de Tambov organisent le premier rassemblement interdépartemental au mémorial d'Obernai.
- **28 octobre 1965** : Création de « l'Association des Anciens de Tambov » et autres camps à Mulhouse.

1966

- **26 janvier 1966** : Création de « l'Association des Anciens de Tambov » à Strasbourg.
- **19 avril 1966** : Remise au ministre du « Rapport sur la pathologie des anciens de Tambov ».

1971

- **Le bénéfice de campagne est accordé aux Malgré-Nous**
- **13 janvier 1971** : Mort du Gruppenführer Heinz Lammerding, commandant de la 2^e Panzerdivision « Das Reich ». Il avait été condamné à mort par le tribunal militaire de Bordeaux le 5 juillet 1951 pour le massacre de Tulle. Au moment du procès de Bordeaux, il vit en Allemagne dans la zone occupée par les troupes britanniques. Le gouvernement français n'obtient pas son extradition malgré les mandats d'arrêt à son encontre délivrés en 1947, 1948 et 1950. Quant au commandant du 1^{er} bataillon le SS Sturmbannführer Adolf Dickmann, il est mort le 29 juin 1944 pendant la bataille de Normandie.

1972

- **La validation pour leur retraite des services militaires accomplis dans la Wehrmacht est reconnue aux Malgré-Nous.**

1973

- **18 janvier 1973** : un décret reconnaît les affections spécifiques des anciens de Tambov (mais il ne s'applique qu'en avril 1981 aux autres camps de prisonniers en URSS).

1979

- **23 février 1979** : Un accord de principe intervient au sommet franco-allemand de Paris entre Giscard d'Estaing et le chancelier Schmidt, qui s'engage à verser à la France une somme de 250 millions de marks.
- **9 décembre 1979** : Rapport Moeller/Hoeffel qui prévoit l'indemnisation des ressortissants français incorporés de force. Le montant de la dotation est fixé à 250 millions de marks et sera versé à une fondation « Entente franco-allemande » dont le siège est à Strasbourg.

1981

- **31 mars 1981** : Accord sur l'indemnisation des incorporés de force.
- **Juillet 1981** : Arrestation de l'Obersturmführer Heinz Barth (condamné à mort par contumace lors du procès de Bordeaux) réfugié en RDA sous une fausse identité.

1983

- **23 avril 1983** : Inauguration par la Fédération des anciens de Tambov d'un mémorial à Mulhouse (c'est l'unique monument commun aux trois départements à la mémoire de tous les Malgré-Nous morts dans les camps soviétiques et enterrés anonymement quelque part en Russie).
- **Juin 1983** : Heinz Barth est condamné à la prison à perpétuité par un tribunal de Berlin-Est (il est libéré en 1997 et meurt le 6 août 2007).
- **16 novembre 1983** : La fondation « Entente franco-allemande » chargée d'encaisser et de répartir les sommes mises à la disposition par l'Allemagne Fédérale est mise en place.

1984

- **10 juin 1984** : Entrée en vigueur de l'accord franco-allemand de 1979 (la somme de 9 100 F est versée).
- La qualité d'« Incorporé de force » est reconnue aux membres des formations paramilitaires.

1985

- La qualité d'« Incorporé de force » est reconnue aux anciens Luftwaffenhelfer.

1998

- **10 juin 1998** : Le maire de Strasbourg, Roland Ries, conduit une délégation à Oradour-sur-Glane où il est reçu par le maire Raymond Frugier.

1999

- **16 juillet 1999** : Inauguration par le président de la République, Jacques Chirac, accompagné de Catherine Trautmann et de Roland Ries du centre de la mémoire à Oradour.

2004

- **6 juin 2004** : Le chancelier allemand, Gerhard Schröder participe aux cérémonies de l'anniversaire du débarquement (c'est la première fois qu'un chancelier allemand y participe). Dans son discours, il évoque la mémoire des victimes d'Oradour.
- **10 juin 2004** : Des élus alsaciens, le maire de Strasbourg, l'archevêque de Strasbourg et l'évêque de Limoges, participent officiellement à la commémoration du massacre d'Oradour dans « un esprit de réconciliation ». Une cinquantaine de lycéens alsaciens et une délégation de jeunes Allemands sont présents.

2005

- **17 juin 2005** : Inauguration du mémorial Alsace Moselle à Schirmeck.

2010

- **8 mai 2010** : À l'occasion du 65^e anniversaire de la victoire de 1945, Nicolas Sarkozy, président de la République, reconnaît officiellement les Malgré-Nous comme des victimes du nazisme.

DOCUMENTS

Embarras de Mémoires

« *Le présent du passé c'est la mémoire* »
Saint-Augustin

La mémoire de la deuxième guerre mondiale est un enjeu dans la vie politique française depuis 1945. Les victimes de la guerre se battent pour obtenir réparation et faire connaître leurs souffrances, tandis que les partis et acteurs politiques se divisent sur l'interprétation du conflit, cherchant souvent à utiliser le passé à leur profit. À leur retour, déportés, prisonniers et requis du travail obligatoire éprouvent des difficultés à se réintégrer dans la société française. Leurs différentes associations construisent des « mémoires » différentes...

*En Alsace-Moselle, terres annexées de fait, les problèmes de mémoire se posent avec encore plus d'acuité vu l'inextricable complexité d'une histoire souvent méconnue. Aujourd'hui tout un chacun commence – en partie grâce au Mémorial – à connaître la différence de situation qu'il y avait entre les régions annexées de fait et le reste de l'hexagone occupé par les Allemands. L'oppression y était infiniment plus forte se traduisant en particulier par l'incorporation de force. Mais, à travers le dédale de la « concurrence des victimes » (J.M Chaumont, *La Découverte*, 2002), comment accéder à cette « mémoire équitable » dont Paul Ricoeur souhaite l'avènement ?*

Le premier devoir de mémoire n'est-il pas de reconnaître avec objectivité les faits qui se sont déroulés dans notre région ? Donc enregistrer toutes les souffrances, celles du déporté et celles des Malgré-nous, celles de l'expatrié et celles du résistant, celles de tous ces « déshumanisés » placés sous le joug de la guerre ; tous ne sont-ils pas victimes d'une même barbarie ? Ces considérations nous permettent d'aller au-delà de l'éternelle confrontation entre mémoire et histoire, au-delà de la confusion récurrente des incriminations, pour faire notre double devoir d'intelligence critique et de vigilance civique. Telles furent les conclusions de notre colloque « Les embarras de la mémoire » que Jean-Pierre Rioux a conclu en ces termes : « il faut apprendre à assumer le passé pour le réparer peut-être, mais l'expier certainement pas. »

Marcel Spisser, 19 septembre 2008.

Bulletin de Liaison des Amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle N° 12 / Octobre 2008.



« Le village martyr d'Oradour sur Glane en France. Guerre de 1939-1945.

« Le 10 juin 1944, le village d'Oradour-sur-Glane est investi par la 3^e compagnie du 1^{er} bataillon du 4^e régiment « Der Führer » de la division Waffen SS « Das Reich ». À la fin de la journée, le bourg était entièrement détruit et ses habitants (hommes, femmes, enfants), dont 60 réfugiés Alsaciens-Lorrains, avaient péri dans d'atroces conditions. [...]

[...] il y avait dans cette compagnie 28 Alsaciens dont 15 étaient déjà morts avant le drame. Elle comptait 120 hommes dont 65 survivants purent être identifiés, mais 44 d'entre eux restèrent introuvables, les 21 autres seront traduits en justice à savoir 7 Allemands – dont un adjudant – et 14 Alsaciens dont 13 incorporés de force et un volontaire, sergent. Les officiers supérieurs ne figureront pas parmi les accusés. [...]

Au moment des faits, 9 Alsaciens avaient 18 ans, les 4 plus âgés en avaient 31 et 32 et avaient déjà été incorporés dans l'armée française dans les années trente et mobilisés en 1938 et 1939/40. [...] Le volontaire avait 23 ans. Sur les 13 incorporés de force, 8 purent désertir après le drame [...]. Deux se rallièrent aux FFI. L'un d'eux put rejoindre Londres où il mit les autorités au courant du drame d'Oradour, rejoignit la Brigade Alsace-Lorraine, participa à la libération de l'Alsace, à la campagne d'Allemagne et à la guerre d'Indochine. »

André Kieffer, Numéro hors-série de l'ami hebdo, Hiver 2005, p. 48-49.

« Oradour-sur-Glane est le symbole des malheurs de la patrie. Il convient d'en conserver le souvenir, car il ne faut plus jamais qu'un pareil malheur se reproduise ».

*Charles De Gaulle, 4 mars 1945,
à Oradour-sur-Glane.*

« Il est nécessaire de laisser aux générations futures le témoignage de la barbarie allemande et des souffrances du peuple français au cours des quatre années d'Occupation. Les ruines d'Oradour-sur-Glane sont un de ces témoignages. Ainsi les pèlerins français et étrangers auront, à côté de l'image de la France meurtrie, celle de la France renaissante. »

Journal officiel de la République française, Documents de l'Assemblée Nationale Constituante, annexe n°855.

Le 10 juin 1944, le village d'Oradour-sur-Glane est pillé et incendié et ses habitants sont massacrés (642 victimes dont 245 femmes et 207 enfants) par la 2^e division blindée Waffen SS « Das Reich » sous le commandement du Gruppenführer Heinz Lammerding.

En mars 1945, Charles De Gaulle, chef du gouvernement provisoire de la République française fait une visite solennelle à Oradour qui consacre les efforts locaux afin de maintenir le bourg dans son état de ruines. Le site du village martyr devient la propriété de l'État en avril 1945. Le 10 mai 1946, une loi classe le site comme monument historique et autorise la construction d'un nouveau bourg.

Les associations locales (notamment l'ANFM (Association Nationale des Familles des Martyrs)) et les hommes politiques se rejoignent : la souffrance d'Oradour est devenue le symbole de l'expérience nationale du moins jusqu'en 1953 et le procès de Bordeaux.

➤➤ Le procès de Bordeaux

La foule autour du monument aux morts voilé de crêpe. ➤➤
© Photo Dernières Nouvelles d'Alsace.

Les municipalités défilent en silence devant le monument aux morts, voilé de crêpe.

Le dimanche de carnaval était plongé dans une atmosphère de deuil et de tristesse, qu'un pâle soleil intermittent n'arrivait pas dissiper. Des drapeaux mis en berne aux maisons particulières, spontanément ou bien à la suite de l'appel lancé par l'ADEF, claquait dans le vent glacial.

*Dernières Nouvelles d'Alsace,
du lundi 16 février 1953.*



« Le verdict et ses suites

L'adjudant allemand et le volontaire alsacien sont condamnés à mort. Les 13 Alsaciens sont condamnés à des peines variant entre 6 et 8 ans de prison ou de travaux forcés. 6 Allemands sont condamnés à des peines de 10 à 12 ans de prison ou de travaux forcés, le septième est acquitté. Il a pu prouver qu'il n'était pas à Oradour le 10 juin 1944 !

Lorsque le verdict fut connu, les passions se déchaînèrent. A Bordeaux, une manifestation de masse fut organisée en mémoire des victimes, mais surtout pour protester contre ce jugement que l'on trouva d'un intolérable laxisme. [...]

En Alsace, c'est la consternation. Ce jugement est ressenti comme une insulte, comme une monstrueuse injustice, un lynchage légal. [...]

Le monument aux morts de la place de la République, à Strasbourg, se couvre de crêpe noire, les drapeaux sont en berne, les livrets militaires brûlés, les décorations renvoyées, la place de Bordeaux, à Strasbourg, débaptisée. ».

André Kieffer, Numéro hors-série de l'Ami Hebdo, Hiver 2005, p. 55.

« Dès que l'amnistie fut connue, elle provoqua évidemment dans tout le Sud-Ouest, une vague de mécontentement explosive bien compréhensible. Renvoi de la Légion d'Honneur et de la plaque commémorative offerte par le général De Gaulle le 4 mars 1945, interdiction aux représentants gouvernementaux d'assister à des manifestations officielles à Oradour, affichage à l'entrée du village du nom des députés ayant voté l'amnistie, refus de transférer les cendres des victimes dans l'ossuaire, refus de la citation à l'ordre de la Nation . » Lorsque le verdict fut connu, les passions se déchaînèrent. A Bordeaux, une manifestation de masse fut organisée en mémoire des victimes, mais surtout pour protester contre ce jugement que l'on trouva d'un intolérable laxisme. [...]

André Kieffer, Numéro hors-série de l'Ami Hebdo, Hiver 2005, p. 57.



Le panneau affiché à l'entrée des ruines d'Oradour-sur-Glane à l'issue du procès. Photo parue dans le journal « La voix d'Alsace » en 1953. (Coll. ADEIF du Bas-Rhin)

Presque neuf ans après les faits s'ouvre en janvier 1953 le procès de Bordeaux, procès rendu possible par le rajout en septembre 1948, d'une loi (en contradiction avec les règles du Droit pénal français) introduisant la notion de « responsabilité collective », établissant le principe de la rétroactivité de la loi et obligeant les accusés de démontrer leur innocence. À Bordeaux, seuls de simples exécutants sont jugés et le tribunal refuse de dissocier le cas des Alsaciens de celui des Allemands. Ce procès est difficile et controversé : la population limousine réclame un jugement de vengeance, les avocats alsaciens invoquent la contrainte qui a pesé sur les incorporés de force. Au cours du procès, le Parlement fut amené à voter en urgence une révision de la loi de 1948.

Le verdict du jugement est rendu le 11 février 1953. Il déclenche un tollé d'indignation en Alsace. Le gouvernement est amené à faire voter en urgence une loi d'amnistie le 21 février 1953.

Le massacre d'Oradour perdait sa signification de symbole de l'unité nationale dans la souffrance et le procès montrait que toutes les souffrances de la guerre n'étaient pas conciliables. Les enjeux et les tensions qu'a fait ressurgir cette affaire a contraint la classe politique à prendre le relais de l'action judiciaire afin de garantir l'unité de la nation.

»» Les conséquences du procès de Bordeaux sur la mémoire des Malgré-Nous

« Il (le procès de Bordeaux) revêtait en fait trois aspects. Il était à la fois une action judiciaire, un phénomène de société et un enjeu politique. [...]

[...] on peut ainsi regretter que l'incorporation de force ne constituât pas l'élément central du procès. Car au moyen d'un crime de guerre basé sur la conscription au mépris du droit internationale, un autre crime avait été perpétré. [...]

L'unité, la cohésion nationale étaient les mots d'ordre qui s'imposaient et dominaient alors l'impulsion à l'action politique. [...]

Et il fallut passer l'éponge, refermer cette page douloureuse de l'histoire de France. Dès lors, les incorporés de force devaient se faire oublier. Il n'était pas politiquement correct d'évoquer leur tragédie. Il en résulta une frustration, une non-reconnaissance qui maintient en Alsace un sentiment ambiguë, celui d'une honte refoulée. »

Jean-Laurent Vonau, *Le procès de Bordeaux, Les Malgré-Nous et le drame d'Oradour*, p. 196-200, éditions du Rhin, 2003.

« Quant au troisième enfant des Schneider, ce Robert qui était encore si petit à la communion de Viola, il est incorporé à dix-sept ans dans la Wehrmacht. L'uniforme lui attire les regards haineux de ses compatriotes français. Quand il veut leur parler, il essaie de leur faire comprendre qu'il est infiniment plus opprimé qu'eux puisqu'on lui fait chausser les bottes de l'oppresseur. Ils ont un sourire d'autant plus entendu qu'ils ne veulent pas entendre. On ne fera pas croire à des Carcassonnais qu'un Alsacien en uniforme allemand puisse être un Français. Il est également inutile de répondre au matamore qui vous engage à désertir que vous n'avez pas de plus obsédante envie et que vous choisiriez la liberté sur-le-champ si vous ne risquiez d'exposer votre frère à la mort et vos parents à la déportation. Les esprits distingués appelleraient ça un dilemme cornélien, mais comment le matamore comprendrait-il qu'il vous faut plus de courage pour garder l'uniforme abhorré que pour l'arracher de votre peau ?

Jean Egen, *Les Tilleuls de Lautenbach*, p. 297-298, Editions Stock, 1980.

« De l'expérience que j'ai vécue pendant la guerre, je suis revenu avec un mélange complexe de révolte, de honte, de culpabilité et de crainte » Le Dr Pierre Karli, ancien président de l'Université Louis-Pasteur, membre de l'Académie des Sciences, a pris le temps de réfléchir à « sa » guerre. [...]

« Sentiment de révolte, d'abord, parce que les Allemands nous ont incorporés de force sans fondement juridique. [...] La France nous a laissé tomber : la commission d'armistice a fait quelques remarques, mais Vichy n'a rien dit.[...] »

« Sentiment de honte parce que, quand j'étais gosse, et que j'allais me baigner dans le Rhin à douze ans, je lançais des cailloux vers l'autre rive en criant « Sales Boches ! ». Pour nous c'était l'ennemi héréditaire. Porter l'uniforme de l'ennemi héréditaire, devoir combattre à ses côtés, je l'ai ressenti comme quelque chose de profondément honteux... »

« Sentiment de culpabilité, aussi. On m'a dit parfois que j'aurais pu refuser, me suicider. Cela m'a travaillé, je me suis posé la question. A 18 ans on n'a pas tellement envie de mourir. Aujourd'hui, je reconnais que je suis heureux d'être là. Mais je ne pas, si j'avais été incorporé dans la Waffen SS, si j'avais été à Oradour ce que j'aurais fait. Aurais-je eu le courage, alors, de refuser d'obéir et donc d'accepter d'être fusillé ? »

« Enfin sentiment de crainte. J'étais fonctionnaire. Et quand j'ai voulu passer le concours d'agrégation en médecine, il y a des gens qui m'ont dit : « On ne te prendra pas parce que tu es ancien incorporé de force ! Ça va te nuire ! » Finalement, je l'ai passé quand même... »

« Moi qui suis revenu de Tambow, qui ai fait la guerre, j'ai eu un profond sentiment de culpabilité, confirme le peintre Camille Clauss. Au retour, nous voulions surtout être reconnus comme Français, nous ne cherchions même pas à être appelés « incorporés de force ». Nous voulions que cela soit oublié. »

« Les incorporés de force n'avaient pas participé à la victoire, rappelle Alphonse Irjud. Dans les cérémonies patriotiques, il y avait la Brigade Alsace-Lorraine, la 1ère Armée, la 2e Division blindée, bref, les libérateurs. Les incorporés de force, eux, se sentaient réprouvés ».

Jacques Fortier, « Les bruyants silences de l'après-guerre »
in Les Saisons d'Alsace 27, p. 54-55, DNA, 2005.

Camille CLAUS est un artiste alsacien majeur du XX^e siècle. Durant la seconde guerre mondiale, il a été incorporé de force dans l'armée allemande, puis interné dans un camp de prisonniers à Tambov en Union soviétique. Il laisse une œuvre fortement marquée par son expérience de la seconde guerre mondiale.

La mémoire des Malgré-Nous s'avère immédiatement problématique. Ils souffrent d'un sentiment d'incompréhension qui se transforme en sentiment d'injustice au cours du procès de Bordeaux. Les semaines d'audience ont en effet été le théâtre d'une confrontation entre deux mémoires différentes, celle du Limousin et celle d'Alsace, que la justice ne pouvait pas satisfaire. La classe politique a pris le relais de l'action judiciaire pour garantir l'unité de la nation. La loi amnistiant les Malgré-Nous a provoqué un conflit durable entre les deux régions, les engageant dans un conflit de concurrence entre les victimes, les opposant pour la reconnaissance, par la nation, de leurs situations exceptionnelles.

➤➤ Réconciliation et reconnaissance

Le 10 juin 1944, en deux heures, la division SS Das Reich met fin à l'existence du village d'Oradour-sur-Glane (Haute-Vienne) et à celle de 642 de ses habitants. Parmi les soldats allemands, 13 Alsaciens. Entre Oradour, murée dans sa douleur, et l'Alsace, recroquevillée sur le sentiment d'avoir été injustement accusée, aucun rapprochement n'avait été possible pendant cinquante-quatre ans. La venue du maire de Strasbourg, Roland Ries, le 10 juin, est la première visite officielle d'un élu alsacien depuis la guerre.

S'il ne s'était agi que de pardon, les choses seraient allées vite: les Allemands qui se rendent à Oradour chaque année ne sont pas accueillis par des pierres. Mais l'Alsace considère qu'elle est une victime: sur les 13, un seul s'était engagé volontairement, les autres étant des «malgré-nous», incorporés de force par les nazis. C'est pourquoi le maire de Strasbourg refuse toute repentance: «Je me rends là-bas pour partager la douleur des familles qui ont été victimes de ce crime contre l'humanité. Mais je ne peux pas dire que je viens demander pardon, car ce serait accepter la culpabilité de l'Alsace.»

Pour tisser des liens entre Strasbourg et Oradour, il a fallu une prudence de diplomate. La première étape est la visite d'un groupe de 12 jeunes Alsaciens à Oradour, à Pâques dernier. Puis le maire d'Oradour, Raymond Frugier, est invité par celui de Strasbourg, le 24 avril. Ries, fils d'un malgré-nous alsacien ayant combattu sur le front russe, et Frugier, qui, enfant, échappa de justesse au massacre, se comprennent. «Nous nous sommes parlé de ce que nous avons vécu personnellement, sans trop nous étendre, car nous sommes tous les deux assez pudiques», résume Frugier. Ries, lui, trouve les gestes qui touchent: «Le jour de mon départ, il est venu me chercher à l'hôtel pour m'accompagner à l'aéroport», raconte Frugier.

Les deux hommes décident d'abord de se revoir à Oradour le 8 mai, puis la date du 10 juin, jour anniversaire du massacre, est retenue, pour rendre le geste plus éclatant. Mais Ries annonce qu'il viendra en compagnie de malgré-nous, ce qui provoque à Oradour de vives réactions. «Quand je suis rentré le soir, des membres de l'Association des familles des martyrs m'attendaient devant ma mairie et voulaient des explications», raconte Frugier. Menacé d'un boycottage de la cérémonie, il doit mettre les choses au point: les malgré-nous peuvent venir à Oradour à titre individuel, mais aucun ne sera invité de manière officielle le 10 juin. «Je n'avais pas bien mesuré combien la question restait sensible là-bas», avoue Ries.

La réconciliation est néanmoins en bonne voie, avec des projets communs: «J'envisage de participer au mémorial sur la Seconde Guerre mondiale qui sera construit à Oradour l'année prochaine, annonce Ries. Cela montrerait que les Alsaciens ont la volonté de maintenir le souvenir.»

Jean-François Mondot, l'Express le 11/06/1998

Chirac bénit la réconciliation d'Oradour avec l'Alsace. Le chef de l'État a tenté d'apaiser les villageois blessés depuis l'amnistie des « malgré-nous » en 1953.

De Gaulle en 1945, Mitterrand en 1994 étaient venus en pèlerins, un 10 juin. Vendredi, pour la première fois, un président de la République française ne s'est pas rendu à Oradour à la date anniversaire du massacre des 642 villageois par la division SS Das Reich en 1944. Jacques Chirac est venu inaugurer le Centre de la mémoire quatre ans jour pour jour après son discours historique du Vél d'Hiv', où il avait reconnu la responsabilité de la France dans la déportation des juifs. Catherine Trautmann, ministre de la Culture, et son successeur à la mairie de Strasbourg, Roland Ries (PS), l'accompagnaient, pour tenter de réconcilier l'Alsace et le Limousin. Après le procès de Bordeaux en 1953, les « malgré-nous » alsaciens qui avaient participé au massacre avaient été amnistiés, ce qui avait suscité l'indignation en Limousin. [...]

[...] Catherine Trautmann et le maire RPR d'Oradour, Raymond Frugier, se sont tendu la main. «Je trouve ça bien qu'elle soit là. Elle représente l'Alsace. Il y a des mots qu'on hésite à prononcer, mais on peut appeler ça un pardon.» La ministre lui a répondu: «J'emploie plutôt le mot de réparation, même si ces crimes ne sont pas réparables. Il en va de la responsabilité de notre génération, c'est d'avoir cette lucidité» Fuir son histoire est une façon de ne pas en sortir.»

[...] Il s'agissait de réconcilier définitivement le village martyr avec la nation, en passant par l'Alsace, sans oublier l'Europe. Depuis l'amnistie de 1953, les habitants d'Oradour s'étaient retranchés dans une hostilité blessée à l'égard des représentants nationaux. Ni Pompidou ni Giscard ne s'étaient risqués à leur tendre la main. Jacques Chirac a ouvert les bras très larges: «Parce que le projet européen plonge ses racines dans le refus de la barbarie et de la guerre, des hommes d'État visionnaires, au premier rang desquels le général de Gaulle et le chancelier Adenauer, ont fait le choix de la réconciliation, qui n'est pas celui de l'oubli mais de la mémoire assumée. C'est aussi ce choix de mémoire réconciliée dont témoigne la présence ici d'enfants d'Alsace et d'élus alsaciens à côté d'enfants d'Oradour et d'élus limousins.»

Blandine Grosjean, « Libération », 17.07.1999

Commémoration du 60^e anniversaire du massacre d'Oradour-sur-Glane

Homélie de Mgr Doré

(Oradour-sur-Glane, le 10 juin 2004)

La même objectivité des faits oblige à reconnaître qu'il s'ensuivit, sinon toujours une hostilité déclarée, du moins une forme durable d'incompréhension, entre Alsaciens et Limousins, entre Limousins et Alsaciens. Une fois ainsi reconnu ce que j'ai cru devoir pouvoir appeler l'objectivité des faits, on ne peut éviter de se demander quelle attitude adopter ou recommander à leur égard.

Je m'y risquerai pour ma part et je le ferai en adressant ici deux invitations.

Une première invitation : enregistrer deux souffrances. Une chose me frappe dans la situation engendrée par les événements de 1944 et de 1953 que j'ai évoqués : ils ont été sources de grandes blessures et du côté limousin et du côté alsacien. Même si ces blessures ne sont pas du même ordre, je le vois bien de part et d'autre, elles ont ici ou là leur source dans une certaine méfiance, une certaine suspicion.

Méfiance, d'un côté des Limousins vis-à-vis des Alsaciens qui non seulement ont participé au massacre par quelques-uns des leurs mais encore refusant de voir évoquer la part de responsabilité qui en découleraient dès lors pour eux. Et de l'autre côté, méfiance et suspicion corrélative des Alsaciens vis-à-vis des Limousins soupçonnés de ne pas comprendre le drame de l'incorporation de force et de vouloir les assimiler à ceux contre quoi ils ont de fait eux-même le plus lutté. A savoir l'idéologie nazie. Résultat, de chaque côté, une souffrance qui est à respecter.

Et ici viendrait ma deuxième invitation : se reconnaître victime de la même barbarie. La Seconde guerre mondiale nous a montré malheureusement ce que devient l'homme aujourd'hui s'il se trouve placé sous le joug de la barbarie. Il est soudainement déshumanisé. Ainsi y eut-il des victimes de part et d'autre mais de la même barbarie. Les principales victimes furent bien sûr ceux qui eurent à subir de plein fouet les violences de l'occupation et les représailles sauvages. Il faut cependant convenir que beaucoup de ceux qui, fut-ce contre leur gré, se trouvèrent momentanément liés au déploiement de cette barbarie en étaient eux-mêmes victimes paralysés par la peur de perdre la vie. Ils voyaient leur propre humanité cernée par la sauvagerie ambiante et ils étaient en quelque sorte conduits à répercuter sur d'autres la brutalité dont on usait à leur propre égard.

Cela n'excuse pas tout je le vois bien mais cela doit pouvoir aussi être pris en compte. Mais ce n'est pas tout. Il s'impose en effet d'ajouter ici me semble-t-il que les Alsaciens sont très loin d'être réductibles aux quelques malheureux qui furent embarqués dans ce terrible drame d'Oradour.

www.la-croix.com

Si j'ai choisi l'Alsace, c'est parce qu'au-delà des souffrances qu'elle a partagées avec tous les Français du fait de la guerre et de l'occupation, il y a une souffrance terrible qu'elle est la seule, avec la Moselle, à avoir subie et qui a laissé dans le cœur de chaque alsacien et de chaque Mosellan une profonde et secrète blessure dont la douleur n'est pas éteinte.

Il fallait qu'un Président de la République vint un jour ici pour dire aux Français ce que fut le drame de l'Alsace et de la Moselle.

Les villes furent divisées en sections, cellules et blocs pour être mieux contrôlées. La population fut enrôlée dans les organisations nazies. Les adultes, dans le service du travail du Reich en 1941. L'année suivante vint le tour des plus jeunes de 10 à 18 ans, obligés d'adhérer aux jeunesses hitlériennes. Mais la pire des souffrances fut celle qui a été la plus occultée. Le silence qui s'est fait autour d'elle n'a fait qu'ajouter à la douleur parce que ce silence était comme un soupçon.

À partir de 1942, les Alsaciens et les Mosellans furent enrôlés de force dans l'armée allemande. On leur mit un uniforme qui n'était pas celui du pays vers lequel allaient leur cœur et leur fidélité, on les envoya se battre pour une cause qui n'était pas la leur et qu'ils haïssaient. On les força à agir contre leur patrie, leur serment, leur conscience.

Les menaces de représailles qui pesaient sur leurs familles ne leur laissaient pas le choix. Ce furent des victimes. Des victimes du nazisme. Des victimes du pire régime d'oppression que l'histoire ait connu.

Les victimes d'un véritable crime de guerre.

Je veux dire à tous les Français que le destin tragique de ces hommes fait partie de notre histoire nationale, de notre mémoire collective et que leur douleur mérite la compréhension et le respect. La compréhension et le respect que l'on doit à ceux auxquels nous lie le sentiment profond d'appartenir à une même nation fraternelle qui a partagé tant d'épreuves.

Extraits du discours du président de la République, Nicolas Sarkozy, le 8 mai 2010, à Colmar, www.elysee.fr

En 1998, le maire de Strasbourg, Roland Ries conduit une délégation à Oradour où il est accueilli par son maire Raymond Frugier. En 1999, quatre ans jour pour jour après son discours du Vel d'Hiv, le président de la République, Jacques Chirac, accompagné de Catherine Trautmann (ministre de la culture) et de Roland Ries (maire de Strasbourg), inaugure « Le Centre de la Mémoire » d'Oradour. Le 6 juin 2004, pour la première fois, un chancelier allemand, Gerhard Schröder, participe aux cérémonies de l'anniversaire du débarquement. Dans son discours, il évoque la mémoire des habitants d'Oradour. Le 8 mai 2010, à l'occasion du 65^e anniversaire de la Victoire, les Malgré-Nous sont officiellement reconnus comme des victimes du nazisme. Cette reconnaissance permettra peut-être de faire comprendre le destin particulier de l'Alsace et de la Moselle entre 1940 et 1945.

»» Une mémoire « longtemps oubliée » : Les Malgré-Elles

L'histoire d'une incorporée de force

Samedi à 14h30, Germaine Rohrbach, présidente de l'association des anciens incorporés de force dans le RAD et le KHD (sous le drapeau nazi), se verra remettre l'insigne de chevalier dans l'ordre national du Mérite à la mairie de La Petite-Pierre. Rencontre à son domicile savernois

[...] Germaine, 66 ans plus tard, se souvient encore des levers à 6h30 en hiver et 5h30 en été, de la clôture du camp de 2 m de haut munie de barbelés, de l'endoctrinement paramilitaire et idéologique mené par la sévère Führerin, de la prestation de serment au drapeau nazi et à Hitler... « Impossible de s'y opposer vu les représailles menaçant les fortes têtes. » Puis ce furent les longues journées de travail comme bonne à tout faire, fille de ferme, blanchisseuse, ou toute autre corvée épuisante avec retour au camp le soir avant de subir encore une heure de discours.

En février 1944, « nous avons été déplacées dans une station en Forêt-Noire, pour repérer les avions alliés à la place de soldats partis en Russie. Nous recevions 20 pfennigs par jour mais comme je me suis rebellée contre une Führerin particulièrement odieuse, j'ai été expédiée dans une usine à Pforzheim qui produisait de l'appareillage de précision pour l'aviation. » L'uniforme est alors celui du KHD, Krieghilfsdienst, avec « un travail abrutissant à la chaîne, payé un mark par jour ».

[...] Germaine Rohrbach fut reconnue victime du nazisme et indemnisée par la Fondation entente franco-allemande (FEFA) en 1981, comme les hommes alsaciens-mosellans ayant participé à des opérations militaires et une centaine de femmes ayant porté l'uniforme. Mais les autres jeunes, majoritairement des filles, incorporés de force dans le RAD, furent exclus de l'indemnisation. Par pur esprit de justice, Germaine Rohrbach accepta en 1995 de reprendre le flambeau suite au décès de M. Boos, président-fondateur de l'association des anciens incorporés de force dans le RAD-KHD.

[...] L'interminable attente se terminera en 2008, lors d'un règlement signé par André Bord, pour la FEFA, et Jean-Marie Bockel, alors secrétaire d'État à la Défense.

Dernières Nouvelles d'Alsace, Samedi 21 Novembre 2009.

Bockel indemniser les « malgré elles »

Le secrétaire d'État aux Anciens Combattants a signé, jeudi à Strasbourg, une convention prévoyant d'indemniser les femmes incorporées de force dans les RAD-KHD, services paramilitaires du IIIe Reich durant la Seconde Guerre mondiale.

Enrôlés de force, dès le printemps 1941, 130 000 Alsaciens et Mosellans avaient été incorporés à partir d'août 1942 dans la Wehrmacht. En 1981, l'Allemagne a versé 250 millions de marks à la Fondation entente franco-allemande (Fefa) créée pour l'indemnisation des incorporés de force dans l'armée allemande. Chacun des 86 500 « malgré nous » a touché environ 9 000 francs de l'époque.

Mais les RAD-KHD qui n'ont pas combattu, essentiellement des femmes âgées alors entre 18 et 25 ans, avaient été oubliés. Ces jeunes filles envoyées en Allemagne étaient pourtant considérées, par les nazis, comme des auxiliaires dans les usines d'armement, les fabriques de munitions, les hôpitaux militaires de l'armée. « On a toujours refusé de nous prendre en compte comme enrôlées de force. Nous avons été victimes de misogynie », s'indigne la Savernoise Germaine Rohrbach, 82 ans, présidente de l'Association des anciens incorporés de force dans les RAD-KHD. La Messine Ady Rivet, 85 ans, se souvient « du conseil de révision à poil comme les hommes ». Pendant sept mois, elle a nettoyé les pièces d'obus dans une usine près de Nuremberg, échappant de peu à un bombardement.

Lorsqu'il était ministre, le sénateur socialiste lorrain Jean-Pierre Masseret avait proposé que les « malgré elles » soient « indemnisées, à moitié par l'État, à moitié par la Fefa ». Alerté lors du Conseil des ministres décentralisé en septembre à Strasbourg, « Nicolas Sarkozy a donné une impulsion décisive », selon Jean-Marie Bockel.

800 euros seront versés à chacune des quelque 5 800 survivantes à moitié par l'État, à moitié par la Fefa soit environ 2,6 millions d'euros pour chaque partie.

« Aucun accord n'est parfait, aucun montant n'est la vraie réponse aux souffrances endurées », a rappelé Jean-Marie Bockel, en insistant sur « la reconnaissance, par la France, de l'histoire d'une région ».

Yolande Baldeweck « Le Figaro », 17/07/2008.

Pendant la guerre, les jeunes femmes sont soumises au RAD et au HKD. Envoyées en Allemagne, elles sont employées comme bonnes, dans des exploitations agricoles, dans les transports, dans les usines, dans les services de communication de la Wehrmacht ou de la Luftwaffe. Après la guerre, elles sont assimilées aux personnes de nationalité française travaillant en Allemagne dans le cadre du STO.

En 1987, les survivantes se regroupent en association pour pouvoir bénéficier d'une partie de l'indemnité versée par l'Allemagne aux incorporés de force, masculins. Après une attente de plusieurs décennies, leur sort particulier est pris en compte en 2008 par l'allocation d'une indemnisation (800 €), qui leur permet surtout d'être enfin reconnues comme victimes de la machine de guerre nazie.

